

BOOK TECHNIQUE

MONTAGE / DEMONTAGE

DU 7 AU 10 NOVEMBRE 2022

ALBERTVILLE

HALLE OLYMPIQUE

UN ÉVÉNEMENT



savoieexpo



SOMMAIRE

GENERALITES

p 3 à 6

Horaires du salon
Accueil des exposants avant l'ouverture
Vos interlocuteurs
Parkings
Plan du salon

EQUIPEMENT DE VOTRE STAND

p 7 à 9

Equipement général des stands en intérieur
Stand équipé
Stand nu
Electricité
Elingage
Moquette
Téléphone / ADSL

MONTAGE/DEMONTAGE

p 9 à 12

Laissez-passer
Montage
Démontage
Gestion des déchets / développement durable
Listes des prestataires

REGLEMENTATION

p 13 à 18

Rappel des principales règles d'hygiène et de sécurité sur un chantier
Assurances
Commission de sécurité
Classement au feu des matériaux

ANNEXE

p 19 à 21

Laissez-passer
Bon de commande complémentaire
Memento

GENERALITES

HORAIRES DU SALON

Le salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche se déroulera dans l'ensemble de la Halle Olympique d'Albertville les :

Lundi 7 novembre de 9h00 à 19h00

Mardi 8 novembre de 9h00 à 19h00

Mercredi 9 novembre de 9h00 à 19h00

Jeudi 10 novembre de 9h00 à 17h00

ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT LE SALON

Toute l'équipe de SAVOIEXPO se tiendra à votre disposition au commissariat du salon, situé entre le Hall d'entrée et le Hall 1 :

- Jeudi 3 novembre : 7h30 – 19h00 (**Journée réservée au « Gros matériel »**)
- Vendredi 4 novembre : 7h30 – 19h00
- Samedi 5 novembre : 7h30 – 21h00
- Dimanche 6 novembre : 7h30 – 21h00

A compter du jeudi 3 novembre, présentez-vous **dès votre arrivée** pour :

- toute demande d'intervention technique (eau, électricité, spots...)
- commander toute prestation technique supplémentaire (électricité, rampes de spots...).

Toute commande doit être accompagnée du règlement

A compter du jeudi 3 novembre, présentez-vous **dès votre arrivée** pour :

- régulariser votre dossier et régler le solde de la facture de stand pour vous permettre de télécharger vos badges exposants et accès parkings P1 (si commandé) depuis votre espace personnel en ligne.
- commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges exposants...).

Toute commande doit être accompagnée du règlement

Les badges et accès parking P1 seront disponibles dans votre Espace Exposant* dès que vous aurez réglé le solde de votre facture.

Les badges sont nominatifs et personnels et seront **indispensables pour accéder au salon à compter du lundi 7 novembre**.

***ESPACE EXPOSANT** : Un e-mail contenant le lien pour y accéder vous sera envoyé quelques semaines avant le salon.

La demande de badges sur le site www.salonalpin.com est EXCLUSIVEMENT réservée aux visiteurs professionnels du salon.

A compter du jeudi 3 novembre vous pouvez vous faire livrer la marchandise directement sur votre stand.

Merci d'indiquer sur les colis :

Nom expéditeur – Société – Nom destinataire – Hall - Numéro du stand - Numéro de téléphone en cas de besoin.

Et de les adresser à :

SALON ALPIN DE L'HOTELLERIE - HALLE OLYMPIQUE - 15 avenue de Winnenden - 73200 ALBERTVILLE.

Attention, SAVOIEXPO n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. SAVOIEXPO pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer les colis.

VOS INTERLOCUTEURS

ACCUEIL

Standard SAVOIEXPO

info@savoieexpo.com

DIRECTION

Stéphane FAGES, Directeur

stephane.fages@savoieexpo.com

ADMINISTRATION

Laurence VARON, Assistante de direction

laurence.varon@savoieexpo.com

Sylvie TARIFE, Assistante administrative et commerciale

sylvie.tarife@savoieexpo.com

SERVICE COMMERCIAL

Julie BERNARD, Attachée commerciale

julie.bernard@savoieexpo.com

Sandra GRANDINETTI, Attachée commerciale

sandra.grandinetti@savoieexpo.com

Rebecca BROSSARD, Attachée commerciale

rebecca.brossard@savoieexpo.com

Redouane BOUTEBBA, Attaché commercial

redouane.boutebba@savoieexpo.com

SERVICE TECHNIQUE

Amandine CHAPUIS, Responsable technique

amandine.chapuis@savoieexpo.com

Stéphane LAURENT, Assistant technique

stephane.laurent@savoieexpo.com

SERVICE COMMUNICATION / RP

Laëtitia MICHEL, Chargée de communication

laetitia.michel@savoieexpo.com

Enzo FORLIN, Alternant en marketing digital

enzo.forlin@savoieexpo.com

SERVICE COMPTABILITE

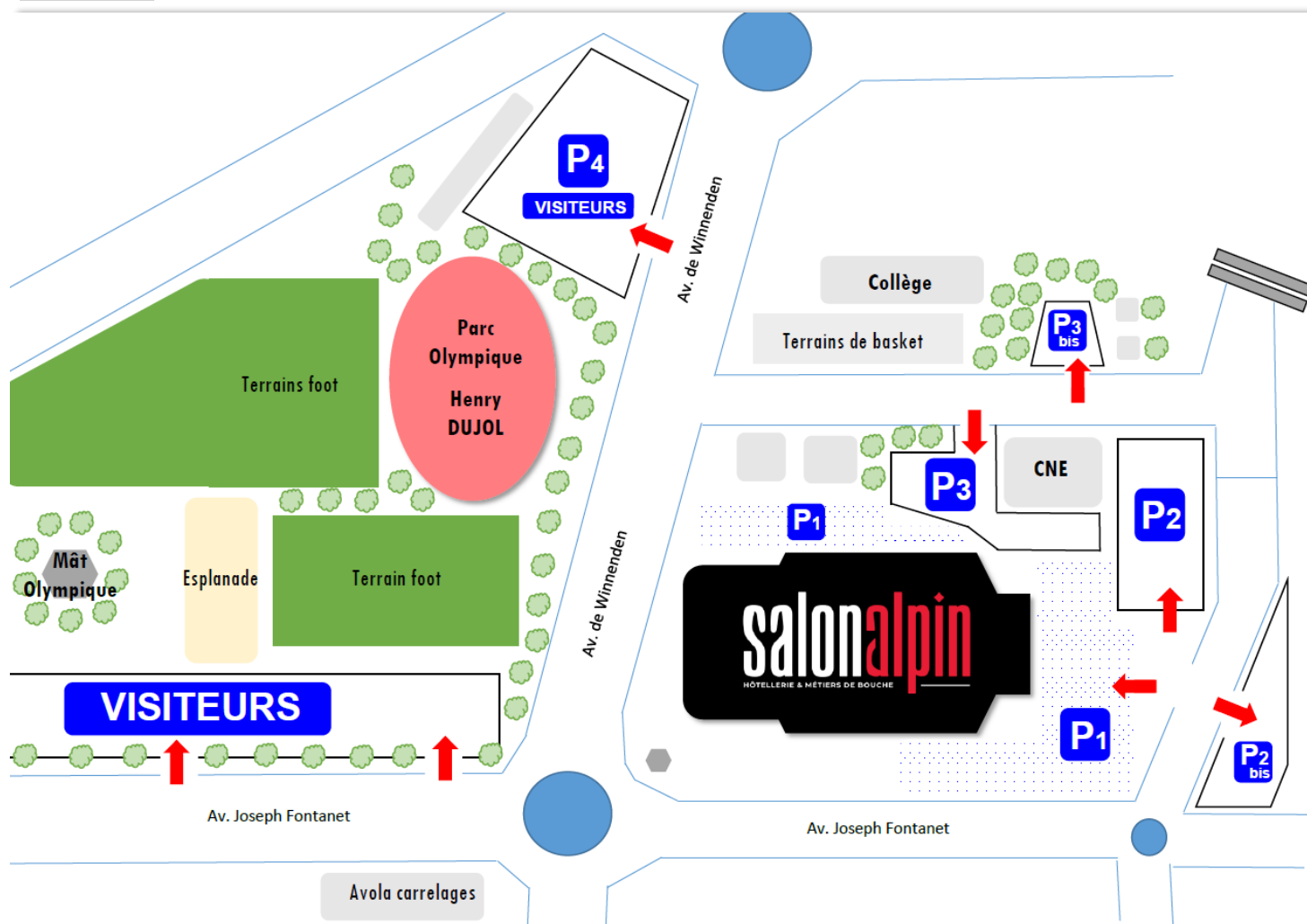
Murielle MESSINA, Comptable principale

murielle.messina@savoieexpo.com

Katia FORTUNE, Comptable

katia.fortune@savoieexpo.com

PARKINGS



► PARKINGS EXPOSANTS

P1 : Le parking P1 est accessible librement aux exposants pour la période de montage et de démontage soit du jeudi 3 novembre au dimanche 6 novembre. Pendant le salon, ce parking sera dédié aux camions frigos (pour les exposants en ayant fait la demande) ainsi que les exposants possédant une vignette parking P1 commandée préalablement. **VIGNETTE OBLIGATOIRE !**

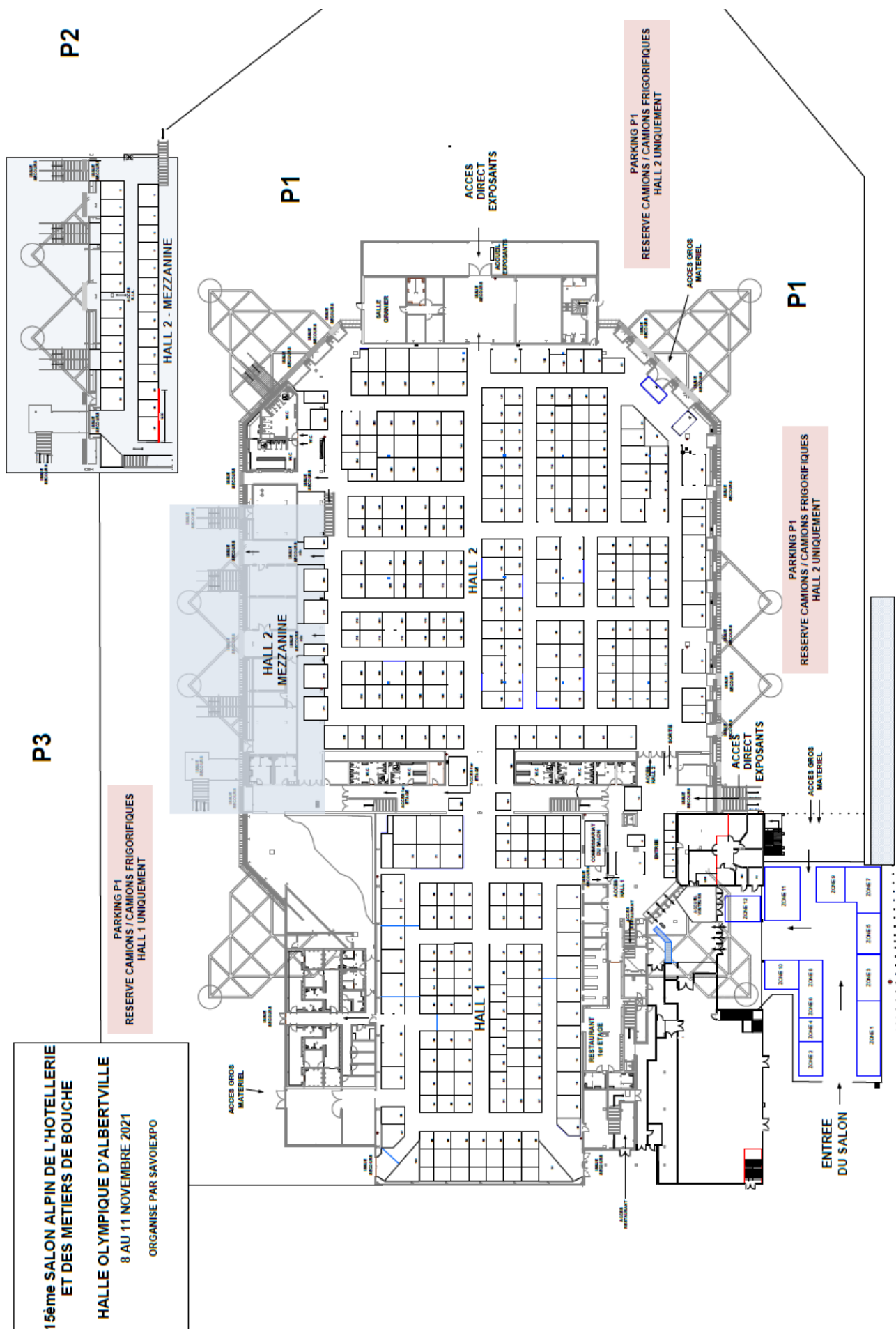
P2 et P2 bis : Les parkings P2 et P2 Bis sont dédiés exclusivement à tous les exposants du salon durant l'évènement. Les exposants doivent se munir de leur badge exposant pour accéder à ces parkings.

P3 et P3 bis : Les parkings P3 et P3 Bis sont dédiés exclusivement à tous les exposants du salon lors de l'évènement. Les exposants doivent se munir de leur badge exposant pour accéder à ces parkings. Le parking P3 sera également dédié aux « Officiels » du salon Alpin.

► PARKINGS VISITEURS

P4 et « visiteurs » : Le parking P4 et le parking « visiteurs » seront à disposition des visiteurs du salon.

PLAN GENERAL DU SALON



EQUIPEMENT DE VOTRE STAND

EQUIPEMENT GENERAL DES STANDS EN INTERIEUR

(Situés dans l'Entrée, le Hall 1 et le Hall 2)

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par SAVOIEXPO. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette couleur PETUNIA.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. **Soucieux de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres.**

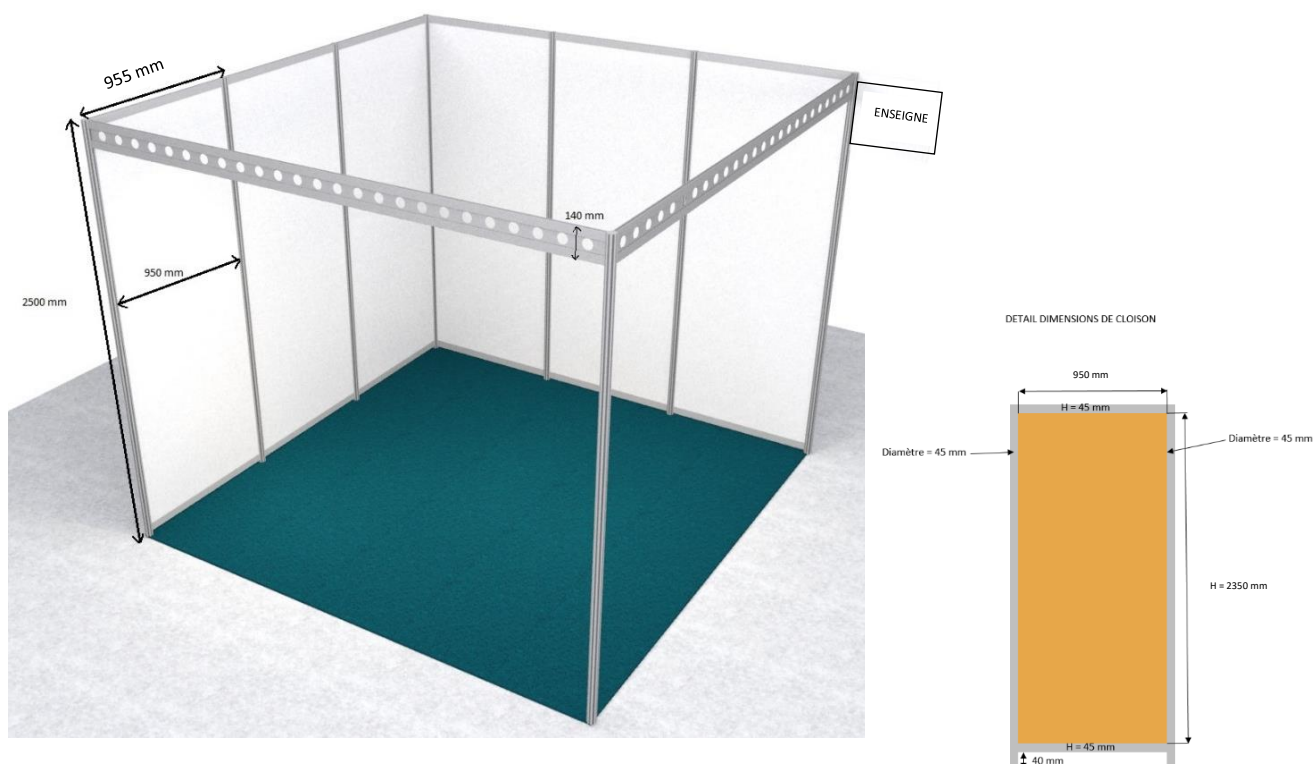
Dans le respect des autres exposants, si votre stand dépasse la hauteur de 2,5 m, merci de faire en sorte que la face arrière de votre structure, dépassant 2,5 m, soit aussi présentable que la face avant.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

STAND EQUIPE

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert (Photo non contractuelle)

Il est prévu une enseigne par stand (à renseigner dans l'inscription). Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée.



Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre

Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 950 mm.

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

Bandeau (si prestation demandée « Avec bandeau de façade ») : ossature en aluminium – hauteur : 140 mm.



Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits. Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 40 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND NU

Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ELECTRICITE

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant minimum et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,40 m de hauteur.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre inscription.

Exemples de consommation :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 Kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Toute modification sur la puissance de vos coffrets électriques engendrera un coût supplémentaire.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 20.

ELINGAGE

L'élingage n'est pas autorisé sur le salon Alpin de l'Hôtellerie et des Métiers de bouche.

MOQUETTE

La moquette est de couleur :

- **PÉTUNIA** pour l'Entrée, les Halls 1 et 2 (allées et stands)

ATTENTION :

Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.

TELEPHONE / ADSL

Pour commander une ligne temporaire, **adressez-vous directement à ORANGE EVENT :**

Par téléphone : Tél : 01 44 35 75 03 - E-mail : oes@orange.com

Cette prestation vous sera directement facturée par ORANGE.

MONTAGE – DEMONTAGE

LAISSEZ-PASSER

Pendant le montage et le démontage, l'accès de tous véhicules dans l'enceinte du salon se fera **uniquement avec un LAISSEZ-PASSER**.

Ce laissez-passer sera à présenter aux agents de sécurité à l'entrée du site.

Il vous sera transmis par e-mail dans la semaine précédant le montage et sera à remplir par vos soins.

Vous pouvez également le retrouver à la fin du book ([page 19](#)).

MONTAGE

- Jeudi 3 novembre : 7h30 – 19h00 (**Journée réservée au « Gros matériel »**)
- Vendredi 4 novembre : 7h30 – 19h00
- Samedi 5 novembre : 7h30 – 21h00
- Dimanche 6 novembre : 7h30 – 21h00

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le dimanche soir.

Tout souhait de montage antérieur au 3 novembre fera l'objet d'une demande écrite (par e-mail) à faire auprès de : julie.bernard@savoieexpo.com **ET** amandine.chapuis@savoieexpo.com

DEMONTAGE

Jeudi 10 novembre : 17h00 - 22h00

Vendredi 11 novembre : 7h30 - 13h00

Attention : à partir du jeudi 10 novembre à 20h00, SAVOIEEXPO se réserve le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons ...).

SAVOIEEXPO propose gracieusement et **ponctuellement** d'effectuer le déchargement et le rechargement de votre matériel. **Ceci reste un service**. Nous vous demandons de rester raisonnable dans l'utilisation de ce service pour satisfaire le plus grand nombre d'exposants. Aucune réservation ne sera possible.

ATTENTION : Ce service ne sera effectif que jusqu'à 20h30 le 10 novembre et reprendra à 7h30 le 11 novembre.

* Pour des raisons d'occupation de la Halle Olympique pour la manifestation suivante, SAVOIEEXPO devra obligatoirement avoir démonté et libéré la totalité des bâtiments pour **le vendredi 11 novembre à 13h00** (Art.14 du règlement particulier du salon).

GESTION DES DECHETS / DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon et dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, SAVOIEEXPO vous propose une gestion des déchets.

Des bennes de déchets ultimes seront mises en place, sur le parking P1, pour favoriser le traitement des déchets.

Nous vous invitons aussi à trier vos déchets suivant 3 catégories :

- Recyclable (**BACS JAUNES**)
- Verre (**BACS VERTS**)
- Matières non valorisables (déchets ménagers et autres déchets non valorisables). (**BACS MARRONS**)

LISTE DES PRESTATAIRES

MATERIEL VIDEO / SON

ELYPSE - SOLUTEC Bruno FAVRE	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr
DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com

REPORTAGE VIDEO

DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com
---------------------------------------	----------------------	-------------------------

DECORATION FLORALE

LE BOCAGE Eric MICOD	Tél : 04.79.33.68.60	@ : exploitation@fondation-du-bocage.org
--------------------------------	----------------------	--

MANUTENTION / LOCATION DE CHARIOTS ELEVATEURS

CHAVANEL MANUTENTION	Tél : 04.50.01.33.33	@ : locationrumilly@chavanel.fr
-----------------------------	----------------------	---------------------------------

ECLAIRAGE SPECIFIQUE DE STAND

ELYPSE - SOLUTEC Bruno FAVRE	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	@ : info@amadeusevenements.com

CONCEPTION DE STAND

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr
DEPLACER LES MONTAGNES Nicolas ALARCON	Tél : 06.28.59.17.02	@ : deplacerlesmontagnes@wanadoo.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	@ : info@amadeusevenements.com

PERSONNEL

CHABALA (Hôtesse/Hôtes) Katia MUNIER	Tél : 06.21.23.27.25	@ : katia@chabala.fr
--	----------------------	----------------------

PLOMBERIE

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous à la fin de ce dossier page 29.

TELEPHONE / ADSL

ORANGE EVENT	Tél : 01.44.35.75.03	@ : oes@orange.com
---------------------	----------------------	--

NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous au bon de commande page 26.

MOBILIER

SQUARE MOBILIER Annick BOUTIN	Tél : 04.74.16.16.20	@ : info@square-mobilier.com
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr

SIGNALETIQUE

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr
FP MERCURE Corinne THOZET	Tél : 04.79.69.47.79	@ : chambéry@fpmercure.com
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 04.79.28.49.84	@ : stephanie@relief-communication.fr

REGLEMENTATION

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE A RESPECTER SUR UN CHANTIER

➤ Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) :

- **Chaussures de Sécurité** : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.
- **Casque** : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.
- **Gants, lunettes de protection** pour les tâches à risques particuliers.

➤ Le levage et le transport de personnel ne peuvent être faits qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site :

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour

➤ Les outillages électriques ou électroportatifs doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

➤ Interdiction de fumer dans les Halls : au montage – démontage et pendant le Salon.

➤ Respecter les allées de circulation : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention.

➤ Travail en hauteur : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective (Nacelle, Echafaudage, Plateforme Individuelle Roulante,...). Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

➤ Travaux par points chauds : l'établissement d'un permis de feu est OBLIGATOIRE pour tous travaux par points chauds (soudage chalumeau, arc électrique, meulage, etc..). Merci de vous renseigner auprès des organisateurs.

L'inscription comporte en faveur de chaque exposant une **assurance « Tous-risques » obligatoire** par l'intermédiaire des assureurs du Salon, moyennant une prime et suivant détail ci-après :

1. **Capital assuré : 1500 €**, avec **franchise de 250 €**, couvrant globalement les marchandises, le matériel et les agencements.
2. L'assurance couvre notamment et sous réserve des limitations et exclusions des articles du Règlement Particulier :
 - les risques d'incendie, d'explosion, de foudre, de dommages causés par l'électricité,
 - les dégâts causés par les eaux,
 - les risques de vol (sauf période de montage et de démontage et heures d'ouverture de la manifestation au public),
 - les détériorations causées par les visiteurs.
3. Les risques de casse de marchandises fragiles, le vol d'objets précieux et le transport à l'aller et au retour de toutes marchandises ne sont pas garantis dans l'assurance obligatoire « Tous-risques ».
4. Cependant, l'attention de l'exposant est attirée sur le fait que la somme assurée doit représenter la valeur intégrale des objets exposés sous peine d'application de la règle proportionnelle prévue par l'article L 121-5 du Code des Assurances. SAVOIEXPO ne peut en aucun cas être mis en cause par les exposants pour insuffisance de déclaration. **Il est donc particulièrement recommandé aux exposants, dans le cas où la valeur réelle des objets exposés dépasse la somme de 1500 €, de souscrire à un capital excédant ce minimum auprès de l'assureur de leur choix.**
5. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission, à tous recours contre SAVOIEXPO, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.
6. Les assurances souscrites par SAVOIEXPO ne dispensent en aucune manière les exposants d'être couverts par une police personnelle garantissant leur propre responsabilité civile professionnelle et/ou les dommages à leurs biens, conformément à l'article 41-1 du règlement général de l'UNIMEV.
7. Il vous appartient donc aussi de souscrire, directement auprès de votre assureur, une Garantie Perte d'Exploitation avec clause générale de renonciation aux recours contre SAVOIEXPO, vous apportant une couverture suffisante pour le Salon, y compris en période de montage et de démontage.

Délais de garanties :

Les assurances prennent effet 3 jours avant l'ouverture et prennent fin 3 jours après la clôture de la manifestation. Ces garanties s'entendent uniquement dans l'enceinte du Salon. Les exposants ne sont assurés que lorsque le montant intégral de leur prime est payé.

Les biens, pour mémoire, sont sous la seule surveillance de l'exposant pendant les périodes de montage et de démontage de son stand ainsi qu'en dehors des périodes de gardiennage.

Déclaration de sinistre :

- En cas de sinistre, l'exposant doit faire par écrit sa déclaration à SAVOIEXPO, dans un délai maximum de 24 heures et, de toute façon, avant son départ du Salon. Les Compagnies d'Assurances se réservent le droit d'opposer la déchéance pour tout sinistre dont la déclaration n'aurait pas été faite dans les délais impartis.

- En cas de vol, l'exposant devra dans les 24 heures, déposer une plainte au Commissariat de Police d'Albertville et adresser le même jour un récépissé du dépôt de plainte à SAVOIEXPO, à l'appui de sa déclaration de vol.

SAVOIEXPO déclare irrecevable toute réclamation présentée plus de 3 jours après la clôture du Salon.

Accidents :

SAVOIEXPO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux personnes ou aux marchandises au cours de leur transport ou de leur installation dans l'enceinte du Salon.

Vols – Vandalisme – Dommages :

SAVOIEXPO prend toutes les mesures pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions ou inondations.

Cependant, aucune responsabilité ne peut être recherchée et aucune indemnisation due à la suite d'évènements survenus par cas de force majeure.

Il doit être bien entendu que les marchandises ou objets présentés restent sous la seule garde et donc, sous la seule responsabilité de l'exposant pendant les heures d'ouverture de la manifestation et les périodes non surveillées.

Les exposants renoncent expressément à tout recours contre SAVOIEXPO pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

COMMISSION DE SECURITE

Comme pour toutes ses manifestations, SAVOIEXPO, et avec elle ses exposants, est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

**La visite du Chargé de Sécurité débutera
le vendredi 4 Novembre**

Le Chargé de Sécurité du salon est Mr Pascal LORRAIN :

Alpes Prévention Incendie

Adresse : 30 rue du Pré de la croix – 74300 CLUSES

Tel : 06.40.64.95.62

Mail : alpesprevention@gmail.com

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée. Toutefois, le Chargé de Sécurité agréé par SAVOIEXPO examinera la conformité des stands dès le jeudi 3 novembre.

Les exposants et les installateurs de stands doivent fournir les procès-verbaux* de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands (procès-verbaux en cours de validité de moins de 5 ans).

Pour les aménagements spéciaux (stands à étages, etc...), les dossiers de sécurité doivent être fournis.

Modèle de procès-verbal :



CENTRE DE RECHERCHE DE MATÉRIAU (A VALLEY)
 16, AVENUE D'ARLBERGHE - CHAMPLAIN, ARBERGHE - RJ - 17421 MARNE LA COCQUE (C) CEA - 108 14 04 01 01 - 108 40 01 01 - Téléphone 34 04 01 01 01
 DIRECTEUR : CEA - A. GONZALEZ DE PÉREZ (M. GONZALEZ) - 17000 PARIS CEDEX 16 - Tél. 01 46 90 50 39 - Télécopieur 01 46 90 50 39

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT

N°

et annexe de pages

Valable 5 ans

ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

en vue de classement conformément à l'article 16
Méthode de l'Intérieur et de la Décontamination du 30 Juin 1982 et de ses Annexes

MATÉRIAU présenté par :

MARQUE COMMERCIALE :

DESCRIPTION succincte :

NATURE des ESSAIS :

CLASSEMENT : M

DURABILITÉ de classement (Annexe 2) :

Compte tenu des critères résultant des essais chimiques décrits dans les annexes du présent procès-verbal, le classement indiqué ne préjuge rien de la performance des matériaux correspondants qui s'appliquent, après un essai de réaction au feu, aux conditions de classement qui sont définies par la loi du 12 Janvier 1974. Cette conformité peut être établie par les méthodes de qualification reconnues par le ministre de l'Industrie et en conformité par le chapitre 106 "Réaction au feu".

Chargé de l'essai :

Chargé du suivi :

Réaction au feu :

Réaction au feu :

Les autres annexes (les caractéristiques techniques et les attestations de la conformité des produits) sont à la disposition des agents chargés de la mise en œuvre du classement des produits.

Merci d'adresser ces documents directement à : savoieexpo.securiteincendie@gmail.com
en précisant « Salon Alpin 2022 ».

*En l'absence des documents justificatifs, la dépose immédiate des tissus ou matériaux sera demandée.

En pages suivantes, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à respecter dans les Etablissements Recevant du Public.

Rappel de l'Article 21 du règlement de sécurité des ERP de type T :

§ 1. Les aménagements intérieurs, tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums... ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection et d'extinction automatiques.

§ 2. La constitution et l'aménagement des stands, et notamment, leur cloisonnement et leur ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 conformément aux dispositions de l'article AM 15.

§ 3. Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

§ 4. Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.

§ 5. Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions du présent article leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

§ 6. Si, éventuellement, un chapiteau ou une tente ou une structure est installé dans le hall d'expositions, cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37, à l'exception de l'article CTS 5.

En aucun cas, il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et celles du présent chapitre. L'ouvrage ci-dessus doit être installé de façon telle que son environnement ne puisse diminuer son niveau de sécurité.

RAPPEL succinct des Normes et équivalences européennes :

M0 ou A normes Européennes : Incombustible

M1 ou B normes Européennes : Non Inflammable

M2 ou C normes Européennes : Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes : Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes : Facilement inflammable

TABLEAU RECAPITULATIF DES MATERIAUX AUTORISES

MATERIAUX	AUTORISE SI :	DOCUMENT A FOURNIR
Bois massif ≥ 18 mm Bois non résineux ≥ 14 mm Bois résineux ≥ 18 mm Panneau contreplaqué ≥ 18 mm Aggloméré ≥ 9 mm	Oui	NEANT (matériaux assimilé M3)
18 mm < Bois > 9 mm Bois stratifié > 18 mm	Oui	Procès-verbaux
Panneau contreplaqué - Aggloméré < 9 mm	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
PVC	M3 minimum	Procès-verbaux
Moquettes au sol, Gazon	Synthétique : M3	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux (type velum)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration floral en matériau de synthèse	M2 d'origine (ignifugation interdite) ou C normes Européennes	Procès-verbaux
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés DTU 39	Procès-verbaux
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du Chargé de Sécurité

LAISSEZ – PASSER MONTAGE / DÉMONTAGE

**OBLIGATOIRE DU 3 AU 6 NOVEMBRE POUR LE MONTAGE,
LE 10 (A PARTIR DE 18 H) ET LE 11 NOVEMBRE 2022 POUR LE DÉMONTAGE
POUR LES EXPOSANTS, LES INSTALLATEURS, LES PRESTATAIRES**

Ce document doit être présenté à l'agent de sécurité pour accéder à l'enceinte du salon et devra être apposé sur le pare-brise.

SOCIÉTÉ :	
NOM DU STAND A INSTALLER :	
N° DU STAND :	
NOM – PRÉNOM DU CHAUFFEUR :	
N° DE PORTABLE :	
IMMATRICULATION DU VÉHICULE :	

Attention : Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation. Cette demande, non accompagnée du règlement, sera considérée comme nulle (paiement à établir à l'ordre de SAVOIEXPO).

EXPOSANT :			N° de dossier :	
PRESTATIONS	QUANTITES	PU HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
ELECTRICITE / ECLAIRAGE				
Monophasé 3 kw		225 €		
Monophasé 6 Kw		348 €		
Triphasé 6 kw		385 €		
Triphasé 9 kw		451 €		
Triphasé 12 kw		475 €		
Triphasé 18 kw		532 €		
Triphasé 30 kw		646 €		
Triphasé 60 kw		857 €		
Rampes de Spots : rail de 3 spots LED (Uniquement pour les stands équipés)		94 €		
Raccordement Monophasé camion P1		223 €		
Raccordement Triphasé camion P1		384 €		
NETTOYAGE				
Nettoyage (module de 9-12 m²)		44 €		
AMENAGEMENT SPECIFIQUE POUR STANDS INTERIEURS				
Cloisons (mètre linéaire)		73 €		
Porte (pour réserve)		101 €		
EAU				
Eau (évacuation et consommation comprises)*		312 €		
Location d'un Meuble Evier		312 €		
Location d'un Lave-mains		212 €		
TENTE / PLANCHER				
Tente (Garden 5m x 5m)/Plancher	Rapprochez-vous directement du Service commercial de SAVOIEXPO			
CONNEXION WIFI				
Wifi (1 connexion par adresse IP)		50 €		
ENSEIGNE				
Enseigne		44 €		
Texte enseigne :				
DECORATION FLORALE				
Petites plantes fleuries		22 €		
Composition de table fleurie		34 €		
Divers plantes vertes (100/150 cm)		35 €		
Divers plantes vertes (150/200 cm)		42 €		
CARTES ET TITRES D'ACCES / LECTEURS DE BADGE				
Cartes d'invitation	Rapprochez-vous directement du Service commercial de SAVOIEXPO			
Parking P1 pour camion/camion frigo		146 €		
Badge supplémentaire		11 €		
Invitations Electroniques	Rapprochez-vous directement du Service commercial de SAVOIEXPO			
Lecteur de badges		163 €		
TOTAL TTC				
ATTENTION : Majoration de 15% à compter du 14 Octobre 2022				

* Prestations à commander impérativement avant le 14 Octobre 2022

Date :

Signature et nom du signataire :

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

SAVOIEXPO

PARC DES EXPOSITIONS - 1725 Avenue du Grand Ariétaz - 73000 CHAMBERY - Tel : 04.79.62.22.80 @ : julie.bernard@savoieexpo.com

MEMENTO

HORAIRES DE MONTAGE			
Jeudi 3/11	Vendredi 4/11	Samedi 05/11	Dimanche 06/11
7h30 - 19h00	7h30 - 19h00	7h30 - 21h00	7h30 - 21h00

HORAIRES DE DEMONTAGE	
Jeudi 10/11	Vendredi 11/11
17h00 – 22h00	7h30 – 13h00

HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON AUX VISITEURS :

Lundi 7 novembre :	9h00 - 19h00
Mardi 8 novembre :	9h00 - 19h00
Mercredi 9 novembre :	9h00 - 19h00
Jeudi 10 novembre :	9h00 - 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON AUX EXPOSANTS :

Lundi 7 novembre :	7h30 - 20h00
Mardi 8 novembre :	7h30 - 20h00
Mercredi 9 novembre :	7h30 - 20h00
Jeudi 10 novembre :	7h30 - 22h00